

N^U 2018/O2/086

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET : REFORME IRA

CONSIDERANT la réforme de recrutement et de la formation initiale au sein des Instituts Régionaux d'Administration, principalement justifiée par un souci d'économies budgétaires,

CONSIDERANT que le gel de la baisse des effectifs n'a pas été respecté et qu'en 2019, 2 postes devraient être supprimés et 10 à horizon 2023,

CONSIDERANT la perspective de la baisse à 6 mois de la formation présentielle sur le site de Bastia, impactant négativement la ville de Bastia et la Corse en général en termes de retombées économiques,

CONSIDERANT que cette réforme pose le problème de la pérennité de l'implantation de la structure à Bastia, alors même qu'elle a fait ses preuves et permis la formation de centaines d'agents d'encadrement dans les fonctions publiques depuis 1981,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la suspension de la réforme gouvernementale afin d'étudier les conséquences de son application sur l'établissement, les agents formés, les personnels et plus globalement sur l'environnement lié à son implantation en plein cœur de Bastia.